

## **Lutte autour d'une bourse au collège de Fortet (1615)**

### **Transcription**

A la requête de Baltazar Andrieu, escolier natif de la ville d'Aurillac au Hault Auvergne, filz naturel et légitime de feu Jehan Andrieu, [de son] vivant marchand bourgeois de ladite ville, et damoiselle Catherine de Cambefort, ses père et mère, et proche parent de la maison de Fortet, soit signifié et deuement (*dûment*) faict assavoir à maistre Claude Croisier, principal du collège de Fortet fondé en l'Université de cette ville de Paris, ensemble (= *et aussi*) aux bourciers d'icelluy collège, que ledit Andrieu, comme parent de la maison de Fortet, est opposant et s'oppose par le présent acte à la prise de possession d'une des bources qu'entend faire un nommé Guillaume Montaigne, qui se dict estre pourveu (*pourvu*) d'icelle au lieu et par l'absence de Hugues Posolat, cy devant bourcier dudit collège, qui en estoit pourveu par la démission de Gaspar Gard de Fortet, dernier paisible possesseur d'icelle, d'autant que ledit Andrieu estant parent et de la qualité requise doibt estre préféré audit Montaigne et tous autres, veu que ledit Montaigne a obtenu les provisions de la bource par une supposition, se prétendant parent et par un manifeste surprise au préjudice des parents du fondateur, lesquelz comme dict est il entend estre préféré à tous autres. Protestant ce, ledit sieur Croisier, principal, et bourciers d'icelluy collège de Fortet recepvroyent icelluy Montaigne ny autre en son lieu au prejudice de la susdite opposition de tous despens, dommages et interestz en leurs noms propres et privés, le tout pour les causes cy dessus et autres que ledit Andrieu déduira plus amplement en temps et lieu. Pour l'effet que dessus a icelluy Andrieu esleu (*élu*) son domicile en la maison de maistre Gabriel Bruel, procureur en parlement, scy (*sis*) rue des Noyers, parroisse Saint-Benoist [à Paris], dont il a requis le présent acte.